

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.06.01 Convocation du 19.06.2001

Compte rendu affiché 29 Juin 2001

Présidente : Mme GUERIN, 1^{er} Adjoint

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : Chantier Jeunes

supplémentaire : Eté 2001.

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

Présents :

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,
Mme LABASOR. Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. MEYER par M. POINT
M. GOSSET par M. CHRETIN - Mme BERRA par Mme GLATARD
- Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme
WYMANN - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

M. FERNANDES.

Absent excusé :

Madame la Conseillère municipale, rapporteur de l'opération, précise qu'un chantier jeunes supplémentaire, dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, est mis en place **pendant le mois de juillet pour la remise en état du marquage du "Marché à la Moto"**.

Elle précise que la durée du chantier est de 5 jours, l'encadrant prévu étant le même que celui qui doit diriger les autres chantiers.

Les jeunes travailleront en demi journée (soit 4 heures/jour) avec deux équipes (une le matin, une l'après-midi). Le nombre de participants est de 8 jeunes maximum. Ils recevront une gratification de 675 Francs pour 20 heures de travail, afin de financer un camp organisé par la M.J.C. et le Service Jeunesse, pendant l'été.

Madame la Conseillère Municipale indique que la commune est invitée à prendre en charge le salaire de l'encadrant (*rémunération brute horaire : 80 F.*). Les gratifications seront versées aux jeunes par l'Association ADN Service, cette dernière les facturera à la commune. Le matériel sera fourni pour les Services Techniques.

- Budget Prévisionnel -

Dépenses		Recettes	
Encadrant : 8 h x 5 jours	4 348,40	Commune Neuville	8 248,80
Gratification jeunes : 675 x 8	5 400,40	Cellule VVV (Etat)	1 500,00
Total :	9 748,80	Total :	9 748,80

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat de Ville et sa convention particulière d'application,
- Vu le dispositif Ville Vie Vacances,
- Décide de la réalisation du chantier décrit ci-dessus,
- Adopte le budget prévisionnel de l'opération ainsi définie,
- Dit que la dépense est prévue au Budget Primitif 2001, article 64131, fonction 824,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Sollicite l'aide de l'Etat (Cellule V.V.V.) dans les conditions définies ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Juin 2001

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 juillet 2001
- de la publication le 6 juillet 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 5 juillet 2001